

**COMPTE-RENDU DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 JUIN 2005**

**Présidence de Monsieur Philippe HOUILLON, Maire.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Gérard SEIMBILLE – Mme Annick DUPAQUIER - M. Pascal BOURDOU - Mme Christiane FRANCHETTE – Mme Claude VALANTIN – M. Marc FARGE - Mme Dominique TOURNAIRE - Mme Noëlle GRIMBERT – M. Jean-Paul NOWAK - Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON – M. Yannick BETHERMAT – Mme Monique LEFEBVRE - Mme Dominique ALLAIRE - Mme Hélène BRUN – M. Patrick VARAUT - Mme Karine BUSZKA – Mme Christiane REYMOND – Mme Fatiha BOUGARA - M. Gilles MARTIN – Mme Nicole LE LOCH - M. Christian MONGONDRY  
Mme Marie-Christine MARÇOT - M. Jean-François LEVEQUE.

M. Emmanuel PEZET est arrivé à 20 h 50.

**MEMBRE ABSENT :**

M. Vincent NOLIN.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR :** (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Philippe HOUILLON.  
M. Emmanuel SIOU a donné pouvoir à Mme Marie-Christine MOIRET-VAUDON.  
M. Jean-Claude FISCHER a donné pouvoir à Mme Dominique TOURNAIRE.  
M. François DI GIAMBATTISTA a donné pouvoir à Mme Christiane FRANCHETTE.  
Mme Emmanuelle JOLY a donné pouvoir à Mme Monique LEFEBVRE.  
M. Didier ROCA a donné pouvoir à Mme Dominique ALLAIRE.  
Mme Armelle LEGRAND-ROBERT a donné pouvoir à Mme Claude VALANTIN.  
M. Alain DUMEZ a donné pouvoir à M. Christian MONGONDRY.  
Mme Patricia COLIN a donné pouvoir à Mme Nicole LE LOCH.

**DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Madame Annick DUPAQUIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2005**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2005.

**Les dossiers ci-après ont été soumis au préalable à l'avis des commissions municipales.**

## **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER A LA BIBLIOTHEQUE APOLLINAIRE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à solliciter la subvention auprès du conseil général du Val d'Oise au titre de son aide en matière d'investissement mobilier des bibliothèques, afin de procéder au complément d'aménagement des secteurs BDthèque et multimédia de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire,

**2- DIT** que la dépense est inscrite au BP 2005, imputation : fonction 321-2184 enveloppe 5736, la recette étant inscrite à la prochaine étape budgétaire, imputation : 1323-321 enveloppe 10803.

## **TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE SECURITE DES BATIMENTS SCOLAIRES EXISTANTS – FONDS SCOLAIRE 2005 – LOGEMENTS DE FONCTION DES INSTITUTEURS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val d'Oise au titre du fonds scolaire 2005, afin de réaliser en 2005 des travaux de réfection d'étanchéité et de couverture dans les logements de fonction des instituteurs,

**2- AUTORISE** le maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux,

**3- APPROUVE** le plan de financement,

**4- DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2005, imputation : en dépense 2313-212 Env. 5893, la recette correspondante étant inscrite lors d'une prochaine étape budgétaire.

## **RESTAURATION DU CLOCHER DE L'EGLISE NOTRE-DAME – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : (23 voix pour, 2 abstentions : Nicole LE LOCH, Patricia COLIN)

**1- AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise au titre du programme pluriannuel de réhabilitation 2005 pour les travaux de restauration de l'église Notre-Dame,

**2- AUTORISE** le maire à signer la convention afférente,

**3- APPROUVE** le plan de financement,

**4- DIT** que les crédits sont inscrits en reports et au BP 2005, imputation : en dépense 2313-324 env. 6440 ; en recettes 1323-324 env. 6442 – 1321-324 env ; 12123 et 1321-324 env ; 6441.

#### **REHABILITATION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX 2005 – DEMANDE DE SUBVENTIONS PPR 2005 (2ème COMPLEMENT) ET SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE "CENTRES DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT"**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à solliciter les fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération au titre du programme pluriannuel de réhabilitation des équipements communaux de la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise 2005 et à signer les conventions afférentes,

**2- AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val d'Oise au titre de son dispositif d'aide à la rénovation des centres de loisirs sans hébergement,

**3- APPROUVE** le plan de financement,

**4- AUTORISE** le maire à demander une dérogation pour commencement anticipé des travaux avant les décisions d'octroi des subventions,

**5- DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2005, imputation : dépenses : 2313-421 env. 5585 et 2315-213 env. 12172 ; recettes 1325-020 env 12040.

#### **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE PONTOISE – REHABILITATION ET EQUIPEMENTS NOUVEAUX**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**PREND ACTE** de la tenue d'un débat sur le plan pluriannuel d'investissement de la ville de Pontoise – réhabilitation et équipements nouveaux.

#### **CHARTES D'UTILISATION DES SERVICES – REGLEMENT INTERIEUR – BULLETINS D'INSCRIPTION POUR LES BIBLIOTHEQUES**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- ADOPTE** le règlement intérieur modifié pour application dans la bibliothèque municipale de Pontoise tel qu'établi dans le document,

**2- ADOPTE** la charte d'utilisation de l'espace multimédia à mettre en application dans la bibliothèque municipale de Pontoise telle qu'établie dans le document,

**3- ADOPTE** la charte d'accueil des collectivités de la ville de Pontoise à mettre en application dans la bibliothèque municipale de Pontoise telle qu'établie dans le document,

**4- ADOPTE** les bulletins d'inscription adulte et enfant mis à jour, ainsi que le bulletin d'inscription des collectivités nouvellement créé.

#### **HORAIRE DES BIBLIOTHEQUES DE PONTOISE**

##### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- ADOPTE** les horaires de la bibliothèque Guillaume-Apollinaire suivants :

<b>période scolaire</b>	<b>petites vacances</b>	<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>
mardi : 14h-18h mercredi : 10h-18h jeudi : fermeture vendredi : 14h-19h samedi : 10h-18h	mardi : 14h-18h mercredi 10h-13h et 14h-18h jeudi : 14h-18h vendredi : 14h-18h samedi : 10h-13h et 14h-18h	mardi au samedi de 14h à 18h  + fermeture : les 2 premières semaines d'août
total : 25h	total : 26h	total : 20h

**2- ADOPTE** les horaires de la bibliothèque annexe des Louvrais suivants :

<b>période scolaire</b>	<b>petites vacances</b>	<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>
mercredi : 14h-18h vendredi : 16h-18h samedi : 14h-18h	mardi au samedi de 14h à 18h	mardi au samedi de 14h à 18h  + fermeture au mois de juillet (dates de fermeture/réouverture variables d'une année sur l'autre selon le calendrier scolaire)
total : 10h	total : 20h	total : 20h

**3- ADOPTE** les horaires de la bibliothèque annexe de Marcouville suivants :

<b>période scolaire</b>	<b>petites vacances</b>	<b>vacances d'été</b>
mercredi : 14h-18h vendredi : 16h-19h samedi : 10h-12h et 14h-17h	mardi au samedi de 14h à 18h	mardi au samedi de 14h à 18h  + fermeture au mois d'août (dates de fermeture/réouverture variables d'une année sur l'autre selon le calendrier scolaire)
total : 12 h	total : 20h	total : 20h

**ASSOCIATIONS SPORTIVES – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives suivantes :

- **Les 4 L de l'entraide** dans le cadre d'une course raid au Maroc complétée par une aide  
humanitaire au profit des enfants (fournitures scolaires) : **500 €**

- **Badminton club de Pontoise** au titre du soutien à l'organisation du tournoi européen : **1 500 €**

- **Art et mouvement** pour l'organisation de son gala de juin et du stage de danse animé par Eliéna  
DEVENTIEVA, danseuse étoile du KIROFF : **800 €**

- **Le bridge club de Cergy Pontoise** pour accompagner l'organisation du tournoi des 7 et 8 mai 2005 :  
**300 €**

**2- DIT** que la dépense est inscrite au BP 2005, imputation : sport 90 000 chap 65 6574 40 env 594.

## **MANAGER DE VILLE – SIGNATURE DE CONVENTIONS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** le recrutement d'un manager de ville par la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'Oise/ Yvelines, ainsi que le plan d'action définissant sa mission,
- 2- AUTORISE** le maire à signer la convention de développement du commerce et de l'artisanat avec le conseil général du Val-d'Oise et l'ensemble des partenaires,
- 3- AUTORISE** le maire à signer la convention avec la chambre de commerce et d'industrie de Versailles Val-d'oise/ Yvelines qui fixe les modalités pratiques du partenariat liant la commune et la CCIV en qualité d'employeur, la CCIV créant au sein de la direction du commerce, de l'hôtellerie-restauration et du tourisme, un poste de manager de ville affecté à la commune.
- 4- DIT** que les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative du BP 2005, en fonction du processus de recrutement.

## **CONVENTION AVEC L'AGGLOMERATION POUR LA GRATUITE DE L'ENTREE A LA PISCINE DES LOUVAIS DES SENIORS TITULAIRES DE LA CARTE PONTOISE PLATINE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- APPROUVE** la convention entre la ville de Pontoise et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise ayant pour objet de permettre aux seniors pontoisiens bénéficiant d'une carte "platine" d'accéder gratuitement à la piscine d'agglomération des Louvais,
- 2- AUTORISE** le maire à signer cette convention,
- 3- DIT** que la dépense est inscrite au BP 2005, imputation : 63000 env.11995.

## **RAPPORT ANNUEL D'UTILISATION DES DOTATIONS DE SOLIDARITE (DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE (DSU) ET FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE (FSRIF)) – EXERCICE 2004**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, :**

**A PRIS CONNAISSANCE** du rapport annuel d'utilisation des dotations de solidarité .

## **PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE MEUNIER PROMOTION (SNC LES EXCLUSIVES DE PONTOISE) ET LA VILLE DE PONTOISE CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE HENRI MATISSE ET LA RETROCESSION DE LA VOIE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **APPROUVE** le protocole d'accord relatif à la répartition des travaux de voirie participant à la liaison des rues Henri Dunant et Henri Matisse et relatif à la rétrocession de l'emprise de la voie de la commune,
- 2- **AUTORISE** le maire à signer ce protocole précisant :
  - 1- la nouvelle répartition des travaux de voirie entre la société « Meunier Promotion » et la ville de Pontoise,
  - 2- les conditions de cession à la ville des terrains d'emprise de voirie et du trottoir reportés sur le plan joint,
- 3- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2005, imputation : 2315-822 env. 12091.

## **CREATION D'UNE STRUCTURE DE QUARTIER SUR LES QUARTIERS LARRIS-MARADAS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **ADOpte** le projet de construction de l' « espace Larris Maradas » sur le quartier les Larris,
- 2- **AUTORISE** le démarrage des travaux,
- 3- **APPROUVE** le plan de financement,
- 4- **AUTORISE** le maire à solliciter **aux fins de cet investissement les subventions des organismes suivants :**
  - la communauté d'agglomération au titre du PPI quartiers en difficulté,
  - la CAF au titre de son intervention pour les centres de loisirs sans hébergement,
  - le conseil général du Val d'Oise au titre du CIVIQ, au titre de son intervention pour les centres sociaux/ maisons de quartier et au titre de son action pour les centres de loisirs sans hébergement,
  - la région Ile de France au titre de la convention régionale pour la ville,
  - l'Etat au titre du contrat de ville.
- 5- **AUTORISE** le maire à solliciter la CAF
  - 5 - pour l'agrément de la structure
  - pour les subventions de fonctionnement du centre social et du centre de loisirs,
- 6- **ADOpte** la démarche proposée de projet social pour la création d'une structure de quartier,
- 7- **DIT** que les dépenses pour la maîtrise d'œuvre sont inscrites au BP 2005, imputation : 2313-422 env. 5878.

## **TRANSFORMATION D'UN EMPLOI DE DIRECTEUR DES SERVICES A LA POPULATION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- 1- **DECIDE** de créer un emploi de catégorie A de directeur des services à la population regroupant les secteurs : affaires générales, affaires culturelles, patrimoine-tourisme, enfance, petite enfance, éducation jeunesse et sports,
- 2- **PRECISE** que cet emploi est ouvert au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans renouvelable, en l'absence de candidats titulaires,
- 3- **PRECISE** que cet emploi est accessible aux candidats possédant une formation supérieure (bac +3) et/ou une expérience professionnelle confirmée,

4- **FIXE** la rémunération de cet emploi par référence à l'échelle indiciaire d'attaché principal 2<sup>ème</sup> classe en fonction des diplômes et/ou de l'expérience professionnelle du candidat,

5- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2005, chapitre 012 articles 641-645.

## **REMUNERATION DU PERSONNEL DES CENTRES DE VACANCES**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **FIXE** les forfaits journaliers bruts du personnel des centres de vacances ainsi qu'il suit :

- directeur diplômé :	43 €
- directeur adjoint :	40,5 €
- animateur assistant sanitaire :	38 €
- animateur spécialisé (surveillant de baignade...) :	38 €
- animateur :	34,5 €
- cuisinier :	38 €

2- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2005, chapitre 012 art. 641 et 645 du budget en cours et suivants.

## **TRAVAUX RELATIFS A L'AMENAGEMENT ET A LA SECURITE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – TRASERR SECURITE ECOLE 2005**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **EMET** un avis favorable pour la réalisation des travaux proposés d'aménagement des rues Petit de Coupray/Hermitage/Jean-Paul Soutumier aux abords du groupe scolaire de l'Hermitage, afin de sécuriser l'accès des enfants à l'école,

2- **APPROUVE** le plan de financement,

3- **AUTORISE** le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général du Val d'Oise au titre du TRASERR/sécurité école 2005,

4- **AUTORISE** le maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des travaux,

5- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2005 et en DM, imputation : 2315-822 env. 6996 et 2315-822 enveloppe 12171 en dépenses et 1323-822 8249 en recettes, la recette étant inscrite lors d'une prochaine étape budgétaire.

## **EDITION DU TOME II DE L'HISTOIRE DU MONASTERE DU CARMEL DE PONTOISE – DEMANDE DE SUBVENTION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **APPROUVE** la convention de partenariat, dont l'objet est de régir les modalités de la coopération entre l'association « Le Carmel : quatre siècles à Pontoise » et la ville de Pontoise, et en

particulier de déterminer les conditions d'octroi par cette dernière d'une aide matérielle à l'association dans le but, pour celle-ci, de faire éditer le tome II de l'ouvrage « *Histoire du Carmel de Pontoise* »,

- 2- **AUTORISE** le maire à signer cette convention de partenariat avec l'association « Le Carmel : quatre siècles à Pontoise » et à lui verser une subvention exceptionnelle de 6 000 €,
- 3- **AUTORISE** le maire à solliciter la participation financière du conseil général du Val d'Oise à hauteur de 20 % du coût HT de l'édition au titre de son dispositif de soutien à l'édition d'ouvrage à caractère historique,
- 4- **DIT** que les crédits sont inscrits à la prochaine décision modificative du BP 2005, imputation : dépense 6574 33 env 12169, recette 7473 324 env 12175.

#### **DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ENTRE LE 24 MAI 2005 ET LE 8 JUIN 2005**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

##### **DECISION N° 77/2005**

Contrat de location n° 05-031 du parc des expositions Saint-Martin lors du Mai des Arts du 26 au 29 mai 2005.

Dépense de 6 452,42 € TTC.

##### **DECISION N° 78/2005**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie "Par les Villages" dans le cadre de la programmation du spectacle "Clair-Obscur" le 26 mai 2005.

Dépense de 1 674 €.

##### **DECISION N° 79/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec "L'Arche en Sel".

Dépense de 800 € TTC.

##### **DECISION N° 80/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec le "Centre de Développement en Art et Culture Médiévale".

Dépense de 4 700 € TTC.

##### **DECISION N° 81/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec "Fief et Chevalerie".

Dépense de 1 525 € TTC.

##### **DECISION N° 82/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec "Dans l'œil du compas".

Dépense de 676 € TTC.

##### **DECISION N° 83/2005**

Contrat de cession lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec l'association MJC Boby Lapointe.

Dépense de 1 800 € TTC.



**DECISION N° 84/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec M. MARTELLO.  
Dépense de 1 500 € TTC.

**DECISION N° 85/2005**

Contrat de vente lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec VREHND.  
Dépense de 1 990 € TTC.

**DECISION N° 86/2005**

Contrat de prestation de service lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec l'Association pour l'Histoire Vivante.  
Dépense de 1 800 € HT.

**DECISION N° 87/2005**

Contrat de prestation lors du Médiéval d'Oise le dimanche 15 mai 2005, avec MEDECINAE.  
Dépense de 700 € TTC.

**DECISION N° 88/2005**

Passation d'un marché public pour l'achat de mobilier avec la société BMD pour le lot n° 1 et la société SCHLAPPMOBEL pour le lot n° 3.  
Montant total estimé à 35 568,22 € TTC pour le lot n° 1.  
Montant total estimé à 17 373,09 € TTC pour le lot n° 3.

**DECISION N° 89/2005**

Passation d'un marché public pour des prestations de nettoyage des graffitis, avec la société TS COM.  
Montant total du marché estimé à 8 506,55 € TTC.

**DECISION N° 90/2005**

Passation de trois marchés publics pour les travaux de taille du patrimoine arboré, avec la société SAMU, pour le lot n° 1 concernant la taille architecturée et la société DESIGN PARCS L.DESMIDT et Cie pour le lot n° 2 concernant la taille douce et abattage et le lot n° 3 concernant la taille topiaire des ifs du cimetière.  
Lot n° 1 : montant minimum de 18 000 € HT et montant maximum de 25 000 € HT.  
Lot n° 2 : montant minimum de 40 000 € HT et montant maximum de 60 000 € HT.  
Lot n° 3 : montant minimum de 8 000 € HT et montant maximum de 12 000 € HT.

**DECISION N° 91/2005**

Contrat d'achat de prestation avec l'association "Etosha" dans le cadre de la représentation de théâtre déambulatoire "Le jardin secret de Toycine et Cotiney", le dimanche 5 juin au jardin de la ville.  
Dépense de 1 582,50 €.

**DECISION N° 92/2005**

Passation d'un marché public pour l'achat d'articles d'habillement pour les agents de la police municipale, avec la société PROMO COLLECTIVITES.  
Marché conclu pour un montant total estimé de 47 187,93 € TTC.

**DECISION N° 93/2005**

Passation d'un additif n° 1 au marché d'achat de mobilier de bureau pour les services administratifs.  
Montant de cet additif : 6 017,73 € TTC.

**DECISION N° 94/2005**

Convention avec la SARL BRETSON son-lumière-vidéo dans le cadre des actions culturelles en direction des publics scolaires de la bibliothèque annexe de Marcouville, concert du 7 juin 2005 sur le thème de la chanson française.  
Dépense de 773,52 € TTC.

**DECISION N° 95/2005**

Convention avec l'association "l'Echange" dans le cadre des actions culturelles en direction des publics scolaires de la bibliothèque annexe de Marcouville, entre mars et juin 2005, sur le thème de la chanson française.

Dépense de 2 200 € TTC.

**DECISION N° 96/2005**

Passation d'un marché pour la réalisation d'un audit au CTM, avec le cabinet DURANTON CONSULTANTS.

Marché conclu pour un montant de 13 500,00 € TTC.

**DECISION N° 97/2005**

Passation d'un marché pour la réalisation d'un diagnostic pour l'élaboration d'un projet éducatif local, avec la société AFC.

**DECISION N° 98/2005**

Convention avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise dans le cadre de l'utilisation du théâtre des Louvrais par l'association A.D.M.E. pour son spectacle de fin d'année les 9 et 10 juin 2005.

Dépense de 4 591,11 €.

**DECISION N° 99/2005**

Convention avec l'Apostrophe, scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise dans le cadre de l'utilisation du théâtre des Louvrais par l'association ADAGIO pour son spectacle de fin d'année les 18 et 19 juin 2005.

Dépense de 4 835,54 €.

**DECISION N° 100/2005**

Contrat d'achat de prestation avec l'association "Les Estropiés" dans le cadre du cycle "Pontoise au fil de la marionnette" pour son spectacle "Mademoiselle, serveuse d'histoires" de Bénédicte Holvoete, le vendredi 17 juin 2005.

Dépense de 900 €.

**DECISION N° 101/2005**

Contrat de cession de droits d'exploitation d'un spectacle avec l'association "Le Ricochet Solaire" dans le cadre de la représentation de théâtre déambulatoire "Contes des fontaines, des lavoirs et des puits" le samedi 4 juin 2005 au jardin de la ville.

Dépense de 1 500 € TTC.

**DECISION N° 102/2005**

Contrat de vente animation de Noël pour les enfants de la crèche des Cordeliers de Pontoise avec la Compagnie Clair de Lune.

Dépense de 500 € TTC.

**DECISION N° 103/2005**

Contrat de mise à disposition d'un logement au profit de Madame Eliane BAROUTI, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 août 2005.

Recette mensuelle de 549,89 €.

**DECISION N° 104/05**

Convention autorisant l'implantation d'une signalisation commerciale et l'occupation du domaine public correspondant avec la société DB COMMUNICATION, concernant la signalisation commerciale sur la commune.

Décision sans incidence financière.

## QUESTIONS DIVERSES

### **SIGNATURES OU AUTORISATION DE SIGNATURE DE MARCHÉS**

- **TRAVAUX D'ENTRETIEN D'AMENAGEMENT ET DE GROSSES REPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE ET DES ESPACES PUBLICS – SIGNATURE DU MARCHE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société COCHERY concernant les travaux d'entretien, d'aménagement et de grosses réparations de la voirie communale et des espaces publics sur la base d'un rabais de 6 % sur les prix unitaires du bordereau des prix,

2- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché sont inscrites au BP 2005, imputation : chap 011 nature 61523 fonction 822.

- **SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS – SIGNATURE DES MARCHES**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société COMPLETEL pour le lot n°2 concernant les prestations de services de téléphonie fixe appels sortants pour un montant minimum de 38 000,00 € HT et un montant maximum de 152 000,00 € HT par an,

2- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société SFR pour le lot n°3 concernant les prestations de services de téléphonie mobile pour un montant minimum de 10 000,00 € HT et un montant maximum de 40 000,00 € HT par an,

3- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société NEUF TELECOM pour le lot n°4 concernant les prestations de services de connexion à l'Internet pour un montant minimum de 9 000,00 € HT et un montant maximum de 36 000,00 € HT par an,

4- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2005, imputation : chap 011 nature 6262, fonctions diverses : 020 ; 213 ; 61 ; 64 ; 422 ; 322 ; 421 ; 413 ; 411 ; 94 ; 412 ; 321 ; 311 ; 026 ; 820 ; 112.

- **FOURNITURE DE CARBURANTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES – ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à engager une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de fourniture de carburants et de prestations associées,

2- **AUTORISE** le maire à signer le marché à intervenir avec la société désignée attributaire par la commission d'appel d'offres,

3- **AUTORISE** le maire, en cas d'appel d'offres infructueux, à signer le marché attribué à l'issue d'une nouvelle consultation,

**4- INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché seront inscrites au BP 2006, imputation : nature 606 22 – fonction 020.

• **TRAVAUX EN FACADE DE L'HOTEL DE VILLE – SIGNATURE DU MARCHE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société Champagne Construction Rénovation (CCR) concernant les travaux en façade de l'hôtel de ville pour un montant de 247 349,45 € H.T, soit 295 829,94 € T.T.C,

**2- INDIQUE** qu'une partie des travaux de fondations est sous-traitée à la société SOTRAISOL pour un montant de 95 000,00 € H.T soit 113 620,00 € T.T.C,

**3- INDIQUE** que les dépenses afférentes à ce marché sont inscrites au BP 2005, imputation : chapitre 23 - nature 2313 – fonction 020.

• **REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société DUMAS TREBERN pour le lot n° 1 concernant les travaux de maçonnerie pour un montant de 441 392,34 € HT soit 527 905,24 € TTC,

**2- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société TAMBE pour le lot n° 3 concernant les travaux de serrurerie scénique pour un montant de 146 938,00 € HT soit 175 737,85 € TTC,

**3- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société TRECANI pour le lot n° 4 concernant les travaux de menuiserie – agencement pour un montant de 105 218,40 € HT soit 125 841,20 € TTC,

**4- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société AZUR SCENIQUE pour le lot n° 5 concernant la fourniture et la pose de rideaux pour un montant de 21 699,00 € HT soit 25 952,00 € TTC,

**5- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société SAVEC pour le lot n° 6 concernant les travaux de plomberie – sanitaire – chauffage pour un montant de 149 357,35 € HT soit 178 631,39 € TTC,

**6- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société EEEE pour le lot n° 7 concernant les travaux d'électricité pour un montant de 83 894,00 € HT soit 100 337,22 € TTC,

**7- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société ATECH pour le lot n° 8 concernant les travaux d'éclairage – sonorisation scénique pour un montant de 42 712,00 € HT soit 51 083,55 € TTC

**8- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société FIGUERAS pour le lot n° 9 concernant la fourniture et la pose de mobilier pour un montant de 183 363,63 € HT soit 219 302,90 € TTC,

**9- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société TEMPERE pour le lot n° 10 concernant les travaux de charpente métallique – couverture - étanchéité pour un montant de 74 620,35 € HT soit 89 245,94 € TTC,

**10- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société MONTI pour le lot n° 12 concernant les travaux de peinture pour un montant de 27 131,00 € HT soit 32 448,68 € TTC,

**11- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société JML pour le lot n° 14 concernant les travaux de signalétique pour un montant de 8 120,00 € HT soit 9 711,52 € TTC,

**12- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société EURO ASCENSEUR pour le lot n° 15 concernant les travaux de levage pour un montant de 15 700,00 € HT soit 18 77,20 € TTC,

**13- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société DUMAS TREBERN pour le lot n° 17 concernant les travaux de voiries-réseaux divers pour un montant de 74 203,83 € HT soit 88 747,78 € TTC,

**14- INDIQUE** que les dépenses afférentes à ces marchés sont prévues au BP 2005, imputation : chapitre 23 - nature 2313 – fonction 33.

• **TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAISON DE QUARTIER DE MARCOUVILLE – SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société MGL pour le lot n° 1 concernant les travaux de gros œuvre pour un montant de 160 000,00 € H.T soit 191 360,00 € T.T.C,

**2- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société BECI BTP pour le lot n° 2 concernant les travaux de couverture – étanchéité pour un montant de 57 314,07 € H.T soit 68 547,63 € T.T.C,

**3- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société AMMAC pour le lot n° 4 concernant les travaux de menuiseries intérieures pour un montant de 100 645,22 € H.T soit 120 371,68 € T.T.C,

**4- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société DECOR ISOLATION pour le lot n° 6 concernant les travaux de cloisons-doublages-isolation pour un montant de 71 000,00 € H.T soit 84 916,00 € T.T.C,

**5- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société EFI pour le lot n° 7 concernant les travaux de carrelage – résine et sols souples pour un montant de 55 000,00 € H.T soit 65 780,00 € T.T.C,

**6- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société MONTI pour le lot n° 8 concernant les travaux de peinture pour un montant de 30 500,00 € H.T soit 36 478,00 € T.T.C,

**7- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société GOBIN & FILS pour le lot n° 9 concernant les travaux de faux plafonds pour un montant de 27 928,93 € H.T soit 33 403,00 € T.T.C,

**8- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société ERHMES pour le lot n° 10 concernant les travaux d'installation d'un appareil élévateur pour un montant de 20 090,00 € H.T soit 24 027,64 € T.T.C,

**9- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société SAVEC pour le lot n° 11 concernant les travaux de plomberie-sanitaire pour un montant de 24 899,66 € H.T soit 29 780,00 € T.T.C,

**10- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société TEMPERE pour le lot n° 12 concernant les travaux d'électricité courants forts et faibles pour un montant de 184 814,73 € H.T soit 221 038,42 € T.T.C,

**11- AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société GSE pour le lot n°13 concernant les travaux de chauffage - ventilation pour un montant de 85 900,00 € H.T soit 102 736,40 € T.T.C,

**12- INDIQUE** que les dépenses afférentes à ces marchés sont inscrites au BP 2005, imputation : chapitre 23 – article 2313 – fonction 422.

- **IMPRESSION DU MAGAZINE MUNICIPAL ET DU GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE ET REGIE PUBLICITAIRE – SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société SIB IMPRIMERIE pour le lot n°1 concernant les prestations d'impression du magazine municipal et du guide pratique de la ville pour un montant minimum de 50 000,00 € HT et un montant maximum de 100 000,00 € HT par an,

2- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société SAB Communication pour le lot n°2 concernant les prestations de régie publicitaire pour un montant minimum garanti annuel de 25 000,00 € de recettes publicitaires,

3- **APPROUVE** les tarifs de publicité proposés par la société SAB Communication qui seront acquittés par les annonceurs utilisant les espaces publicitaires appartenant à la ville de Pontoise,

4- **INDIQUE** que les dépenses afférentes au marché d'impression sont inscrites au BP 2005 imputation : nature 6237 – fonction 023 – enveloppe 932 pour les dépenses, et que les recettes publicitaires seront versées au budget communal, imputation : nature 70188 – fonction 023 – enveloppe 10669.

- **TRAVAUX DE REHABILITATION DANS LES GROUPES SCOLAIRES ET LES BATIMENTS COMMUNAUX – SIGNATURE DES MARCHES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société BECI BTP pour le lot n° 1 concernant les travaux d'étanchéité – couverture pour un montant de 317 725,75 € HT soit 380 000,00 € TTC,

2- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société ENTRA pour le lot n° 2 concernant les travaux d'électricité pour un montant de 74 632,00 € HT soit 89 259,87 € TTC,

3- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société PRD pour le lot n° 3 concernant les travaux de peinture et de revêtement de sols pour un montant de 103 276,62 € HT soit 123 518,84 € TTC,

4- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec la société CHAPEY pour le lot n° 4 concernant les travaux de menuiseries pour un montant de 64 000,00 € HT soit 76 544,00 € TTC,

5- **INDIQUE** que les dépenses afférentes à ces marchés sont inscrites au BP 2005, imputation : chapitre 23 – nature 2313 – fonction 213.

**TERRAIN DE SPORT DES LOUVRAIS – REFECTION DE LA PISTE D'ATHLETISME ET AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SAUT – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

1- **AUTORISE** le maire à solliciter l'Etat au titre de la réserve parlementaire et le conseil général du Val d'Oise au titre de son dispositif de soutien aux équipements sportifs de base, en vue de l'obtention de subventions consacrées à la réfection de la piste d'athlétisme et à l'aménagement d'une aire de saut sur le terrain de sport des Louvrais,

2- **APPROUVE** le plan de financement,

**3- AUTORISE** le maire à déposer une demande de dérogation pour commencement anticipé des travaux avant la décision d'octroi des dites subventions compte tenu de l'urgence des travaux,

**4- DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2005, imputation : en dépense 2313-412 env. 9514, les recettes correspondantes étant inscrites lors d'une prochaine étape budgétaire.

## **ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**1- APPROUVE** l'admission en non valeur des sommes figurant sur l'état dressé par le receveur de Pontoise et s'élevant à la somme de 161 188,35 €,

**2- DIT** que les crédits nécessaires à l'annulation de ces créances sont prévus au budget 2005, chapitre 011, article 654.

## **EMPLOI DE TECHNICIEN SUPERIEUR CHEF**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

- **DECIDE** d'ouvrir l'emploi de technicien supérieur chef, directeur du centre technique municipal, de catégorie B au recrutement d'un agent contractuel d'une durée de 3 ans, en l'absence de candidats titulaires.
- **PRECISE** que les missions de cet emploi sont les suivantes :
  1. mise en œuvre des projets dans le secteur technique
  2. pilotage et suivi des contrats et marchés
  3. veille juridique et réglementaire
  4. élaboration et suivi du budget
  5. relations aux usagers
  6. développement et gestion des relations partenariales
  7. management opérationnel des services
  8. gestion des ressources humaines
  9. animation et pilotage des équipes
- **PRECISE** que cet emploi est accessible aux candidats possédant une formation supérieure (bac +2) et/ou une expérience confirmée dans le domaine technique.
- **FIXE** la rémunération par référence à l'échelle indiciaire de technicien supérieur chef en fonction de la qualification et/ou de l'expérience professionnelle du candidat.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 art 641.645 du budget en cours et suivants.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

---

Affiché le :

**Philippe HOUILLON**  
Maire de Pontoise